

**Contexte :**

- Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.
- L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

**Objectifs :**

- Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique selon la nouvelle norme NF C 18-510
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation exécutant correspondant

**Personnes concernées :**

- Personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques.

**Accessibilité :**

- La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

**Dispensateur de formation :**

- Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510

**Dispositif de suivi :**

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-rempli des symboles proposés par le formateur

**Durée du stage :**

- Initiale : 2 jours (14 Hrs)
- Recyclable : 1 jour (7 Hrs)

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

- Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas
- Mise en situation pratique et jeux de rôle
- Manipulations de dispositifs de sécurité, d'EPI et de composants électriques

**Mode de validation :**

- Certificat de stage
- Évaluation à la fin de la formation
- Délivrance d'un avis après formation et d'un titre d'habilitation pré-rempli

**Calendrier :** Disponible sur simple demande**Lieu et nature de l'action :**

- Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence

**Responsable pédagogique :**

- Nicolas GORGE

## CONTENU DE LA FORMATION

### PARTIE THEORIQUE

Notions élémentaires d'électricité  
Les dangers de l'électricité  
Le courant électrique et le corps humain  
Les mesures de protection  
Matériel de protection individuel et collectif  
Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux  
Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510.  
Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques  
Consignes et documents écrits  
Les rôles et titres d'habilitations  
Utilisation des matériels et outillages de sécurité  
Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Pour le recyclage : Partage d'expérience du stagiaire en ouverture

### MISE EN SITUATION PRATIQUE

Évaluation des risques électriques  
Mettre en place les protections nécessaires (chargé de chantier)  
Travailler ou circuler dans une zone protégée  
Remonter les difficultés rencontrées



2-6-2-18 – Programme Formation Habilitation Electrique - Non-Electricien – v2 – 22/12/2022

DECouvrez NOS TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION STAGIAIRES SUR [www.malus-formation.fr](http://www.malus-formation.fr)

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter.

**N° déclaration d'activité 24180044018**

CFP MALUS 18  
Rue Louis Béchereau  
ZAC de Beaulieu  
18000 BOURGES

CFP MALUS 36  
Rue Louis Malbête  
Zac de Grandéols  
36130 DEOLS

CFP MALUS 45  
35 avenue les Pierrelets  
Za des Pierrelets  
45380 CHANGY